
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

Convocation du 27 février 2014
Début de séance : 19H00
Président de séance : Monsieur Alfred SLOVENCIK, Maire

Etaient présents : MM SLOVENCIK A. – WEIL J. - BERGANTZ G. - BERGANTZ M. - FICHTER H. - GUBELMANN G. – LEONHARD C. - LEONHART B. – MATTER C. - ROTH D. - URBAN C. - WALTER J.-P. - WEBER R. - WOLF I.

Etait absent excusé : PFEIFFER M.

Etait absent non excusé : /

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 16 janvier 2014, qui est approuvé à l'unanimité.

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2014-11 : APPROBATION DE FACTURE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 11 avril 2013 prévoyant l'acquisition de deux parcelles privées « Bodenwald » appartenant aux héritiers « Schweyer Boesinger »

VU l'acte de vente n°66.025 du 7 février 2014 dressé par Maître Vincent LOTZ, Notaire à Pfaffenhoffen,

après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement du prix de la vente de ces deux parcelles et décide d'imputer la dépense dans le budget communal de l'année 2014 comme suit :

- Facture : Acte de vente n°66.025 du 07/02/2014
- Bénéficiaire : Maître Vincent LOTZ 14, rue de Saverne 67350 PFAFFENHOFFEN
- Montant : 6 150 € T.T.C.
- Nature de la dépense : acquisition de deux parcelles privées « Bodenwald »
- Imputation budgétaire : 2117 – Bois et forêts

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2014-12 : APPROBATION DE FACTURE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 14 novembre 2013 prévoyant l'acquisition de deux parcelles privées « Bodenwald » appartenant à M. Jacques KILZER et à Mme Claudine Catherine KILZER née SCHMIDT,

VU l'acte de vente n°5.997 du 3 février 2014 dressé par Maître Vincent LOTZ, Notaire à Pfaffenhoffen,

après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement du prix de la vente de ces deux parcelles et décide d'imputer la dépense dans le budget communal de l'année 2014 comme suit :

- Facture : Acte de vente n°5.997 du 03/02/2014
- Bénéficiaire : Maître Vincent LOTZ 14, rue de Saverne 67350 PFAFFENHOFFEN
- Montant : 3 000 € T.T.C.
- Nature de la dépense : acquisition de deux parcelles privées « Bodenwald »
- Imputation budgétaire : 2117 – Bois et forêts

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2014-13 : APPROBATION DE FACTURE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 26 septembre 2013 prévoyant l'acquisition d'une partie de parcelle appartenant à M. Michel RIFFEL,

VU l'acte de vente n°5.998 du 3 février 2014 dressé par Maître Vincent LOTZ, Notaire à Pfaffenhoffen,

après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement du prix de la vente de cette partie de parcelle et décide d'imputer la dépense dans le budget communal de l'année 2014 comme suit :

- Facture : Acte de vente n°5.998 du 03/02/2014
- Bénéficiaire : Maître Vincent LOTZ 14, rue de Saverne 67350 PFAFFENHOFFEN
- Montant : 243 € T.T.C.
- Nature de la dépense : acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section 42 n°307/5
- Imputation budgétaire : 2118 – Autres terrains

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2014-14 : APPROBATION DE FACTURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement de la facture de l'entreprise de plâtrerie Machado concernant des travaux de plâtrerie à l'église protestante et décide d'imputer la dépense dans le budget communal de l'année 2014 comme suit :

- Facture : FA00417 du 26/02/2014
- Bénéficiaire : Plâtrerie MACHADO 31, rue de la Brasserie 67340 INGWILLER
- Montant : 2 927,40 € T.T.C.
- Nature de la dépense : travaux de plâtrerie église protestante
- Imputation budgétaire : 21318 « Autres bâtiments publics »

7 – FINANCES LOCALES**7.1 / Décisions budgétaires****Délibération N°2014-15 : APPROBATION DE FACTURE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement de la facture du Syndicat des Communes Forestières du Ripshübel et décide d'imputer la dépense dans le budget communal de l'année 2014 comme suit :

- Facture : T.45/11 du 17/01/2014
- Bénéficiaire : SYCOFORI 67340 OFFWILLER
- Montant : 1 020,35 € T.T.C.
- Nature de la dépense : Participation et solde 2013
- Imputation budgétaire : 657358 « Autres groupements »

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2014-16 : APPROBATION DE FACTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement de la facture du Syndicat des Communes Forestières du Ripshübel et décide d'imputer la dépense dans le budget communal de l'année 2014 comme suit :

- Facture : T.02/01 du 12/02/2014
- Bénéficiaire : SYCOFORI 67340 OFFWILLER
- Montant : 13 542,69 € T.T.C.
- Nature de la dépense : Participation aux frais de fonctionnement 2014
- Imputation budgétaire : 657358 « Autres groupements »

7 – FINANCES LOCALES

7.1 / Décisions budgétaires

Délibération N°2014-17 : APPROBATION DE FACTURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le paiement de la facture de la Société Protectrice des Animaux de Saverne et Environs et décide d'imputer la dépense dans le budget communal de l'année 2014 comme suit :

- Facture : N°2014/068 du 20/02/2014
- Bénéficiaire : SPA Saverne et Environs 67700 SAVERNE
- Montant : 352 € T.T.C.
- Nature de la dépense : Cotisation 2014 selon convention de fourrière
- Imputation budgétaire : 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

7 – FINANCES LOCALES**7.10 / Divers****Délibération N°2014-18 : REDEVANCE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES - 2014**

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour l'année 2014 comme suit :

- redevance fixe forfaitaire de 72 € par redevable, par an,
- redevance de 58 € par personne, par an avec un taux maximum correspondant à six personnes par foyer, à savoir 348 €,
- redevance résidence secondaire : 130 € par an,
- redevance commerce : 130 € par an par poubelle,
- et d'opter pour le paiement semestriel pour l'année 2014.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE**3.5 / Autres actes de gestion du domaine public****Délibération N°2014-19 : APPLICATION DU REGIME FORESTIER**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles suivantes, situées sur le territoire communal d'UHRWILLER, à savoir :

Territoire communal	Désignation cadastrale			Contenance ha, a, ca	Propriétaire
	N°section	N°parcelle	Lieu-dit		
UHRWILLER	43	77	Hardt	194,40	COMMUNE UHRWILLER
UHRWILLER	43	80	Hardt	31,16	COMMUNE UHRWILLER

Cette opération a pour objet de faire bénéficier du régime forestier les parcelles cadastrales boisées précitées situées au lieu-dit « Hardt » sis la commune d'Uhrwiller le long de la route reliant l'annexe Niefern à Pfaffenhoffen.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet,
- de demander au Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier de 225,56 ares pour les parcelles cadastrales 77 et 80 de la section 43 précitées, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- d'autoriser le Maire, ou à défaut, en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjointes, à signer tous documents et actes y relatifs,
- de donner pouvoir à ces effets au Maire, ou à défaut, en cas d'empêchement de ce dernier, à l'un quelconque de ses Adjointes.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 / Autres actes de gestion du domaine public

Délibération N°2014-20 : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le contenu de la convention d'assistance technique adressée par l'O.N.F. le 12 février 2014 concernant l'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie communale ou à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la convention dans son intégralité,
- approuver le montant des honoraires de 3 850 € HT,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3 – DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 / Autres actes de gestion du domaine public

Délibération N°2014-21 : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le contenu de la convention d'assistance technique à donneur d'ordre adressée par l'O.N.F. le 12 février 2014 concernant l'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie communale ou à l'entreprise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la convention dans son intégralité,
- approuver le montant des honoraires de 816,27 € HT,
- autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

7 – FINANCES LOCALES**7.10 / Divers****Délibération N°2014-22 : COTISATION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE
ANNEE 2014**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à Barr.

Pour l'année 2014, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

1/ <u>Cotisation annuelle par agent actif</u> :	209,32 €
2/ <u>Nombre d'agents actifs affiliés</u> :	2 agents
3/ <u>Cotisation annuelle à verser</u> :	418,64 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin à Barr la cotisation de 418,64 € pour l'adhésion de l'ensemble des agents en activité au Comité National d'Action Sociale au titre de l'année 2014,

PRECISE que les crédits nécessaires ont été inscrits à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

7 – FINANCES LOCALES**7.5 / Subventions****Délibération N°2014-23 : DEMANDE DE SUBVENTION – VOYAGE LINGUISTIQUE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention adressée par le Service Comptabilité de l'Institution Sainte Philomène de Haguenau concernant la participation d'un élève originaire de notre commune (Dolidon Tom) au voyage linguistique à Londres du 17 au 21 mars 2014 inclus (soit cinq jours),

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'attribuer une subvention d'un montant de 25 € (à raison de 5 € par jour par élève) à l'agent comptable de l'Institution Sainte Philomène de Haguenau,
- d'imputer la dépense à l'article 6574 du budget de l'exercice 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2014

Sous la rubrique « Divers » ont été examinés les points suivants :

1. Information – mise en place d'un défibrillateur à la salle polyvalente
2. Compte-rendu du Conseil de Communauté du 20/12/2013
3. Information – élections municipales des 23 et 30 mars 2014

CIVILITE	NOM	PRENOM	MOTIF ABSENCE	SIGNATURE
M.	SLOVENCIK	Alfred		
M.	WEIL	Jean		
M.	BERGANTZ	Gérard		
M.	BERGANTZ	Michel		
M.	FICHTER	Henri		
Mme	GUBELMANN	Geneviève		
M.	LEONHARD	Charles		
M.	LEONHART	Bernard		
M.	MATTER	Charles		
M.	PFEIFFER	Michel	Absent excusé	
M.	ROTH	Dominique		
Mme	URBAN	Christiane		
M.	WALTER	Jean-Paul		
M.	WEBER	Rémi		
Mme	WOLF	Isabelle		